

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE QUARTIER

du 15 novembre 2018

▪ Q1 ▪ Saint Vivien - La Fenêtre - Préan

Réunion publique du quartier Saint Vivien – La Fenêtre – Préan, présidée par Mme Marie-Line Cheminade, adjointe au Maire, en présence d'une centaine d'habitants, et de :

- M le Maire
- M Xavier Jouzel, directeur du Centre Communal d'Action Sociale
- M Pascal Rolland, service des quartiers à la Mairie
- M Stéphane Hénon, Responsable de la Police Municipale

Assistée par :

- M Didier Gallas
- M Marc Tranchet

Selon l'ordre du jour, adressé avec les invitations, le premier sujet évoqué est animé par M Stéphane Hénon concernant le fonctionnement de la Police Municipale.

1°- LA POLICE MUNICIPALE

Son rôle :

Le rôle de la Police Municipale est d'améliorer la qualité de vie des personnes habitant la commune, de faire respecter les règles de bonne conduite, maintenir le bon ordre et réduire le sentiment d'insécurité. Elle participe à la lutte contre les incivilités mais aussi contre la petite et moyenne délinquance. Elle représente tous les pouvoirs de police du Maire.

Son organisation :

Elle est composée de 3 brigades de 4 agents, soit 12 personnes au total.

Présence sur le terrain :

- du lundi au samedi de 6h à 21h (hors saison).
- du lundi au samedi de 6h à 2h, en pleine saison (de juin à septembre).

La Police Municipale est présente tous les matins sur les marchés de la ville et gère toutes les manifestations qui sont organisées par la commune.

Après cette présentation, les habitants ont pris la parole :

① Police Municipale et Police Nationale

Q : Quel partage existe-t-il entre vos missions et celles de la Police Nationale ?

R : Il n'y a pas de partage, la Police Municipale et la Police Nationale travaillent en collaboration et coordonnent leurs missions avec leurs moyens respectifs. Une convention, renouvelable tous les 5 ans, est signée entre ces deux services de police afin de coordonner leurs actions dans l'intérêt des citoyens avec des prérogatives propres à chaque entité.

② Formation

Q : Avez-vous une formation spécifique pour être policier ?

R : Il y a un concours à passer puis 9 mois de formation en école de police.

③ Armement

Q : La Police Municipale est-elle armée ?

R : Depuis 2016, les agents sont dotés de révolvers et de pistolets à impulsion électrique (PIE). Ils ont 12 jours de formation théorique et pratique. Organisation de 4 séances de tir par an et 2 formations obligatoires pour l'utilisation des PIE.

④ Horaires de patrouille de la Police Municipale

Q : Pourquoi travaillez-vous jusqu'à 21h en hiver et jusqu'à 2h du matin en été ?

R : Un nombre d'heure doit être effectué. Cela représente 1607 heures à répartir et à équilibrer sur l'année en fonction du nombre d'agents. De plus, durant la période estival, la densité de la population augmente en raison de la présence des touristes et des nombreuses manifestations. L'amplitude des horaires est donc nécessairement supérieure durant cette période.

⑤ Contact

Un standard téléphonique est ouvert de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 17h30 du lundi au vendredi au numéro : 05 46 92 34 08. En dehors de ces horaires, les appels sont transférés sur le portable d'astreinte.

⑥ Sortie de discothèque

Un citoyen demande la présence de la Police Municipale à la sortie de la discothèque « le Végas » le samedi soir pour pallier aux incivilités et aux dégradations subies en fin de soirée.

⑦ Parking à vélo

Une riveraine demande l'installation d'un parking à vélo au centre de loisir « le Pidou ».

⑧ Véhicules d'intérêt général prioritaires

Le Code de la route considère que certaines catégories de véhicules d'intérêt général sont prioritaires lorsqu'ils circulent dans le cadre de leurs missions d'intérêt général. Cela concerne les véhicules de la Police Municipale, de la Police Nationale, de la Gendarmerie, des Pompiers, du Samu, des Douanes, des véhicules rattachés aux unités d'urgences hospitalières et ceux dédiés au transfert des détenus. Pour bénéficier de la priorité face aux autres usagers, ils doivent impérativement actionner de manière simultanée une sirène à double tonalité ainsi qu'un feu clignotant, leurs permettant d'indiquer clairement et rapidement qu'ils sont en mission. Dans cette configuration, ils peuvent se permettre de ne pas respecter la réglementation du Code de la route, dans les cas où l'urgence de la situation le justifie. Cependant, leurs manœuvres ne doivent pas représenter un danger pour les autres conducteurs en altérant leur sécurité.

⑨ Stationnement

Plusieurs riverains déplorent le stationnement des véhicules sur les trottoirs du quartier, notamment, pour les rues de la Boule et de la Fenêtre. Cela occasionne une gêne pour le déplacement des piétons, surtout, les personnes à mobilité réduite et celles avec une poussette, les obligeant à marcher sur la Chaussée. En conséquence, ils demandent plus de verbalisation.

⑩ Géo Verbalisation Électronique (GVE)

Il n'y a plus de Procès Verbal (PV) sur support papier. Aujourd'hui, les agents de la Police Municipale sont équipés en Smartphones permettant de verbaliser les véhicules en infraction. L'avis de contravention est envoyé directement au domicile du contrevenant.

⑪ Voitures tampons

Présence de voitures tampons sur le parking de la Fenêtre limitant la zone de stationnement des riverains. Mme Marie-Line Cheminade les invite à remonter toutes incivilités à la Police Municipale.

⑫ Rue Saint Vivien

Au niveau du Centre des Finances Publiques, il y a des places de stationnement d'une durée limitée à 10 minutes. Un citoyen signale que ce temps n'est pas respecté et demande le passage de la Police Municipale pour verbalisation.

⑬ Garde champêtre

Le garde champêtre intervient principalement en matière de police rurale. Il exécute, sous l'autorité du Maire, des missions de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de sécurité et de salubrité publique. Pêche, chasse, protection de l'environnement, détérioration du domaine public, conflit de voisinage, sortie des écoles... ses domaines d'intervention sont vastes.

2°- CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Après cette présentation M Xavier Jouzel intervient pour expliquer les missions du Centre Communal d'Action Social.

Le CCAS est un établissement public chargé de mettre en œuvre la politique sociale de la municipalité à l'échelle de son territoire. Autonome dans sa gestion, il dispose d'un conseil d'administration, dont M le Maire est président, et de moyens propres pour mener à bien ses missions.

Il assure les missions suivantes :

❖ Gestion de services en direction des personnes âgées et handicapées :

- Prestation d'aide à domicile.
- Portage de repas à domicile.
- Services de soins infirmiers à domicile.
- Hébergement de personnes âgées dépendantes à l'EHPAD Résidence de Recouvrance.

- Hébergement de personnes âgées à la Résidence Autonomie Soleil.
- Accueil de jour pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées.

❖ Accueil et orientation à la maison de la solidarité du public en recherche d'une aide sur le plan social ou intéressé pour participer à la vie locale :

- Encadrement d'un dispositif chantier d'insertion « Métiers dans la ville ».
- Aides facultatives.
- Accueil d'urgence.
- Accompagnement social RSA et gens du voyage.

M Xavier Jouzel s'exprime sur les enquêtes qui seront effectuées en début d'année.

Le CCAS doit réaliser une analyse des besoins sociaux au cours du mandat. C'est un diagnostic de données sociales permettant de définir des axes de priorité afin de déterminer la politique sociale sur les années à venir de la collectivité. Ce travail a été amorcé par un certain nombre d'acteurs sociaux, notamment, l'Agglomération, la Caisse d'Allocations Familiales et le département. Trois thèmes ont été déterminés :

- Les jeunes et la précarité
- Les séniors : se préparer, accompagner et bien vieillir
- Le quartier de la Fenêtre

En début d'année, deux enquêtes seront réalisées. La première auprès des personnes de plus de 55 ans et la seconde auprès des habitants du quartier de la Fenêtre. C'est un sondage anonyme. Afin d'orienter leurs projets politiques en matière sociale, M Xavier Jouzel incite les citoyens à y répondre.

Après cette présentation, les habitants ont pris la parole :

① Secteur

Q : L'enquête concernera-t-elle uniquement les habitants du quartier de la Fenêtre ou également les habitants des rues adjacentes?

R : Elle concernera le quartier de la Fenêtre tel qu'il est défini administrativement.

② Enquêtes publiques

Deux enquêtes seront réalisées et distribuées aux riverains dans leurs boîtes aux lettres afin qu'ils puissent donner leurs avis et faire part de leurs requêtes et doléances sur le quartier. Ils auront la possibilité de retourner le formulaire soit en Mairie, soit dans des urnes prévues à cet effet. Un formulaire sera également mis en ligne sur le site de la ville. Quelques citoyens regrettent que ces enquêtes ne soient réservées qu'à une partie de la population et non à tous les habitants du quartier.

③ Référents de quartier

Le directeur du CCAS souhaite une collaboration avec les référents de quartier afin de les accompagner dans leur démarche de recueil des données.

④ Lieu de rencontre

Une citoyenne suggère la création d'un local à côté du terrain de foot. Cela permettrait aux personnes de se rencontrer et d'échanger entre elles.

⑤ Maison de quartier

Quelques citoyens regrettent la suppression de la maison de quartier dans le secteur de la Fenêtre. M le Maire indique que sa fermeture s'est faite dans le cadre du PRU (Programme de Rénovation Urbaine) puisqu'elle a été remplacée pour un « préfabriqué » rue de la Boule, qui a ensuite été fermé car trop peu fréquenté. Cependant, dans le cadre du développement, l'ouverture de structures sociales ou d'espaces publics pourrait être envisagée à condition d'être efficaces et professionnels. De plus, les centres sociaux de Boiffiers-Bellevue et de Belle Rive sont à la disposition des habitants.

⑥ Site des anciens abattoirs

La réhabilitation complète du site ne peut être réalisée pour des raisons budgétaires. Il est donc nécessaire de le faire petit à petit. M le Maire précise que l'association APMAC est localisée sur le site et que la ville a investi dans les travaux de réfection et d'agrandissement du bâtiment pour qu'elle puisse s'agrandir et installer une école de théâtre. Les travaux débuteront en début d'année 2019. D'autres locaux y sont également occupés comme la ludothèque.

⑦ Jeux

Une riveraine demande l'installation de jeux pour enfants à côté de cette ludothèque. M le Maire informe qu'une réflexion est à mener sur l'ensemble du site puisque la ludothèque est un lieu très fréquenté. Il serait envisageable de restaurer un autre bâtiment pour élargir l'espace dédié aux jeux.

⑧ La Repasserie

La Repasserie a été mise en place par la régie de quartier EREQUASOL, qui est une association d'insertion. Elle a pu mettre en place cette activité avec le soutien matériel et financier de la ville. L'ouverture de cette structure est une belle démonstration de la politique sociale de la commune menée par le CCAS qui est de soutenir des initiatives. C'est pourquoi, tout projet proposé pour le développement du quartier de la Fenêtre, sera étudié avec attention.

3°- LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE POUR LE VERRE ET LE PAPIER

M Pascal Rolland intervient pour expliquer le système de collecte du verre et du papier.

Depuis le 1^{er} juillet, la Communauté d'Agglomération de Saintes a modifié le système de collecte du verre, du papier et des emballages carton. Désormais le verre et le papier recyclable sont collectés en points d'apport volontaire (PAV). Cette modification s'accompagne d'une nouvelle consigne de tri : les petits emballages en carton sont à jeter avec le papier.

Qui est concerné par la collecte ?

Elle concerne les particuliers et professionnels de la ville. La collecte du verre et du papier en PAV s'applique déjà aux quartiers équipés de conteneurs enterrés. Elle se généralise désormais à tous les autres secteurs, à l'exception de l'hyper centre rive gauche qui reste collecté en porte à porte car il ne dispose pas des équipements adaptés. Attention toutefois : tous les habitants sont concernés par la nouvelle consigne de tri.

Où sont implantés les Points d'Apport Volontaire ?

L'implantation a été décidée avec chacun des maires de l'agglomération. Elle tient compte de certaines règles liées à la proximité, l'accessibilité ou la facilité de stationnement. Sur la commune de Saintes, il n'y a pas de PAV « aériens » en hyper centre. Les plus proches sont situés au petit Leclerc (cours Charles de Gaulle) et au parking Pierre Mendès France. Les emplacements seront définitifs en janvier 2019. Pour trouver le conteneur le plus proche de chez vous, rendez-vous sur www.agglo-saintes.fr (rubrique : L'agglo au quotidien / Déchets / PAV).

Que faire de vos bacs verts et bleus ?

Vous pouvez les conserver pour le stockage du verre et du papier recyclables. Si vous ne souhaitez pas le garder, vous pouvez le restituer à l'Eco site (Impasse des Perches à Saintes) du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h ou dans les déchetteries de Saintes Ouest, Saintes Nord et Chaniers du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h (fermeture de Chaniers le jeudi). La mise en place de la collecte du verre et du papier en PAV s'accompagne d'une nouvelle consigne de tri.

Info et renseignements sur www.agglo-saintes.fr ou au 05.46.98.07.19

Après cette présentation, les habitants ont pris la parole :

① La redevance

Pour pallier à l'inflation et ne pas augmenter les tarifs de la redevance, la Communauté d'Agglomération de Saintes est contrainte de réduire ses services de collecte. D'où la décision du tri sélectif avec la pose de PAV.

② Point d'Apport Volontaire (PAV)

Les emplacements n'ont rien de définitif et il est prévu que la Communauté d'Agglomération de Saintes en rajoute. Si dans un secteur il y a un besoin et dans la mesure, où on peut en implanter, un technicien se déplacera pour étudier l'emplacement le plus judicieux. La ville incite les citoyens à remonter toutes suggestions à la CDA.

③ Contact

Q : Quel numéro doit-on composer pour signaler qu'un PAV doit être vidé ? Est-il possible de l'afficher sur les PAV ?

R : Information et renseignements sur www.agglo-saintes.fr ou au 05.46.98.07.19. La demande d'affichage du numéro sur les PAV est transmise à la Communauté d'Agglomération de Saintes.

④ Point d'Apport Volontaire Enterré

Une riveraine signale que les PAV enterrés quartier de la Fenêtre sont abimés et demande leur réparation.

⑤ Augmentation du ramassage des ordures ménagères en été

Les citoyens souhaitent une augmentation du ramassage des ordures ménagères durant la période estivale pour pallier aux nuisances olfactives importantes dues à la chaleur. La Communauté d'Agglomération de Saintes est entrain d'étudier la question pour remédier à ce problème.

4°- LA BRIGADE PROPRETÉ

Depuis le 2 août 2018, La ville de Saintes a mis en place la « Brigade Propreté ».

Son but :

Faire preuve d'une réactivité et d'une efficacité de tous les instants en matière de propreté.

**Un numéro vert « Allo Propreté » est mis à la disposition de tous
de 8h00 à 11h45 et de 13h30 à 17h00
08 00 17 10 07**

Une nouvelle organisation des équipes avec des moyens matériels renforcés, va permettre d'intervenir dans les meilleurs délais pour le retrait des dépôts sauvages signalés sur le domaine public.

Les missions de la « Brigade Propreté » :

- Ramassage des encombrants sur rendez-vous.
- Ramassage des encombrants sauvages et des dépôts sauvages.
- Désherbage des trottoirs.
- Entretien des sanitaires publics.
- L'effacement des tags.
- L'entretien des abords des PAV aériens ou enterrés restent à la charge de la CDA.

Après cette présentation, les habitants ont pris la parole :

① Intervention de la Brigade Propreté

Toutes ses prestations sont réalisées sur l'ensemble de l'agglomération par des agents municipaux, de ce fait, elles sont gratuites. M le Maire incite les citoyens à contacter la Brigade Propreté via le numéro vert pour signaler toutes nuisances sur le domaine public qui relèvent de leurs compétences.

② Toilettes publiques

Un citoyen signale que les toilettes publiques cours Charles de Gaulle, situées derrière la piscine sont fermées en permanence.

③ Bénéficiaires

Q : Les habitants du lotissement de Magézy peuvent-ils bénéficier des prestations de la Brigade Propreté ?

R : C'est un domaine privé, la ville n'intervient pas à l'intérieur du lotissement.

5°- DÉBAT AVEC LES HABITANTS

La parole est ensuite donnée aux habitants du quartier pour évoquer les sujets propres à leur quotidien.

① Ralentisseurs

Quelques riverains signalent que les coussins berlinois quai de l'Yser et rue de l'Abattoir sont mal positionnés sur la chaussée. Pour certains, ils seraient même non conformes à la législation sur le sujet

② Transport en commun

Certains citoyens rencontrent des difficultés relatives au service des transports en commun, notamment, lotissement de Magézy. A ce titre, la ville les invite à remonter toutes leurs doléances à la Communauté d'Agglomération de Saintes. Une riveraine intervient pour les informer qu'un nouveau dispositif de bus à la demande a été mis en place par la CDA.

③ Trottoirs et chaussées

Le service de la voirie a recensé tous les trottoirs et toutes les chaussées en mauvais état, notamment, chemin de Magézy, rue de Port d'Envaux et rue de la Boule. Des travaux doivent être réalisés mais il est indispensable d'interroger au préalable les différents concessionnaires présents (eau, gaz, électricité, téléphone...) pour coordonner une intervention sur la voirie, en fonction de leurs plannings de travaux prévus. Dès que tous les éléments auront été recueillis, la réfection des chaussées et des trottoirs sera alors inscrite au plan pluriannuel de travaux, avec un budget soumis au vote des élus pour programmation.

④ La « Flow Vélo »

Un nouvel itinéraire à vélo, allant de Thiviers à l'Île d'Aix, verra le jour en 2020. Baptisée « Flow Vélo », cette véloroute voie verte traversera sur 35 km l'agglomération de Saintes.

▪ **2017 - Ouverture du tracé provisoire** : Provisoire et relativement facile à mettre en œuvre, ce tracé permet de faire le lien entre les véloroutes connexes. Toutefois, il ne tient pas pleinement compte du potentiel touristique de la vallée. Des travaux d'aménagement et de signalisation sont réalisés pour permettre cette ouverture.

▪ **2018 - Définition du tracé définitif** : En 2018, la communauté d'agglomération et ses partenaires définissent dans le détail le tracé définitif. Celui-ci devra éviter les routes à fort trafic, passer d'une rive à l'autre en valorisant leurs atouts et desservir les pôles de vie et d'activités. Le département réalise de février à mars des travaux entre Saintes et Les Gonds, dans le but d'aménager un chaudiou : une voie centrale pour les véhicules motorisés et deux voies latérales pour les cyclistes.

▪ **2019 - Lancement des travaux d'aménagement** : Une fois le tracé définitif arrêté, les travaux d'aménagement seront lancés. Ils seront plus importants et plus longs à réaliser que ceux effectués sur le sentier provisoire. Il s'agira notamment de sécuriser et de conforter les quais de Saintes ou de prévoir la construction de passerelles à certains endroits. La signalétique et les aménagements spécifiques pour les vélos seront également implantés.

▪ **2020 – Ouverture du tracé définitif** : Si les travaux se déroulent comme prévu, l'itinéraire définitif ouvrira à l'été 2020. Axe de déplacement et de loisirs, promenade paisible pour les visiteurs, trait d'union entre les territoires, la véloroute voie verte sera tout ça à la fois.

⑤ Piste cyclable

Lorsque des travaux de voirie sont réalisés, la ville aménage, dans la mesure du possible, des pistes cyclables. En effet, ces aménagements sont réglementés et des largeurs spécifiques sont à respecter.

⑥ Désherbage

Un citoyen demande que soit désherbé tout le cheminement qui relie le lotissement de Magézy à la rue de l'abattoir et la rue Daniel Massiou. Le service voirie de la ville interviendra prochainement et le cheminement sera traité par décapage au tractopelle. En effet, la ville s'emploie à utiliser des méthodes alternatives de désherbage qui visent à supprimer les produits phytosanitaires.

⑦ Rue de la Boule

La rue de la Boule, dans sa partie entre le cours Lemercier et la rue du Général Sarrail, étant très étroite, devient dangereuse lorsqu'elle est empruntée par les bus de grand gabarit. A ce titre, une réflexion est engagée sur l'usage de bus à gabarit plus petit.

⑧ Rue Adolphe Brunaud

La rue Adolphe Brunaud est répertoriée en mauvais état. Sa réfection sera proposée au plan pluriannuel de voirie et à la validation des élus.

⑨ Pose de poubelles

Un riverain demande la pose d'une poubelle rue de la Boule.

⑩ Rencontre

Les citoyens du lotissement de Magézy demandent l'organisation d'une rencontre entre les habitants et l'élue en charge de l'environnement et de la qualité de vie pour échanger sur les problèmes rencontrés dans ce lotissement.

⑪ Fibre optique

Les habitants peuvent, pour plus de renseignements, se connecter sur le site internet suivant : <http://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre-optique>. A partir de ce site, ils peuvent ainsi savoir à quel stade de déploiement ils se trouvent, si leur logement est éligible ou non. Rappel : c'est le département qui a mis en place ce projet, qui va se dérouler jusqu'en 2020 avec l'opérateur ORANGE.

⑫ Carte des quartiers en ligne

Les riverains demandent la mise en ligne d'un plan indiquant les différents quartiers sur le site de la ville, permettant aux habitants de connaître leur numéro de secteur.

FIN DE LA RÉUNION